

a prophétisé le Seigneur Christ, qu'il a salué par un tressaillement dans le sein de sa mère. »

Bossuet, dans ses *Elévations sur les mystères*, dit, en parlant de la visite de Marie à sainte Elisabeth : « Il (saint Jean) sent la présence du maître et commence l'office de son précurseur, si ce n'est encore par la voix, c'est par ce soudain tressaillement. »

On peut conclure avec sécurité du témoignage de saint Augustin que, dès le IV<sup>e</sup> siècle, la nativité de saint Jean avait pris place parmi les fêtes de l'Eglise, et le rang qu'elle y occupait fera facilement comprendre son importance liturgique. Un canon du concile de Séligeustad prescrivait, non pas un seul jour, mais une sorte de carême : quatorze jours d'abstinence avant la Saint-Jean-Baptiste. Le concile de Lérida défend de célébrer les mariages depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, puis, *trois semaines avant la Saint-Jean* ; enfin, depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie. Ainsi, aux regards du concile, la nativité du Précurseur occupait presque le même rang que les deux plus grandes fêtes de notre religion. Anciennement, trois messes étaient célébrées à la Saint-Jean de même qu'à Noël. La première se chantait la nuit, *in pervigilio*, la seconde à l'aurore, *sub auroram*, et la troisième avant midi, *horis antemeridianis*. Cet usage liturgique, attesté par le sacramentaire de Grégoire-le-Grand, ainsi que par le célèbre antiphonaire de ce pontife, a subsisté pendant plusieurs siècles. Malgré les explications mystiques que l'on a cherché à donner de l'institution de ces trois messes, il est permis de croire, avec M. Breuil, qu'elle ne dut son origine qu'au seul désir de donner à la nativité de saint Jean un caractère de ressemblance de plus avec la fête de Noël, dont elle formait le pendant. Le parallélisme de ces deux fêtes ne saurait échapper à l'étude la moins approfondie des faits,

La Saint-Jean se célébrait avec la plus grande pompe et l'Eglise, de concert avec l'autorité civile, réalisait de son mieux la parole de l'ange: *Multi in nativitate ejus gaudebunt*. L'allégresse publique pénétrait au sein même des monastères et y tempérerait les rigueurs de la règle.

Nous avons vu plus haut les monuments de l'architecture re-